

28 janvier 2026

Communication du jury d'examen pour l'examen européen de qualification concernant le déroulement de l'examen

Le jury d'examen rappelle à tous les candidats qu'ils sont tenus de respecter les Instructions aux candidats concernant le déroulement de l'examen européen de qualification (EEQ). Ces instructions constituent un élément essentiel du cadre de l'examen et garantissent l'intégrité ainsi que l'équité de l'EEQ.

Lors de la session EEQ 2025, le jury d'examen a traité plusieurs cas où des candidats n'ont pas respecté les instructions. Dans certains cas, la gravité des manquements a conduit à la disqualification des candidats pour l'ensemble des épreuves présentées en 2025.

Selon les dispositions applicables des dispositions d'exécution relatif à l'examen européen de qualification (DEREE), tant un manquement aux instructions qu'un comportement frauduleux peuvent entraîner des mesures de la part du jury d'examen (règles 19 et 20 DERE). Il convient donc de noter que toute infraction qui procure ou pourrait procurer un avantage indu peut justifier l'application de ces mesures, y compris la disqualification, indépendamment de l'intention prouvée.

Le jury d'examen surveille en permanence le déroulement de l'examen. Il est donc attendu des candidats qu'ils prennent connaissance des instructions à l'avance et qu'ils les respectent scrupuleusement tout au long de l'examen. Ils sont également rappelés aux conséquences graves pouvant découler d'un non-respect, l'observation de ces règles étant essentielle pour préserver l'intégrité de l'EEQ et garantir des conditions d'examen équitables pour tous les candidats.

Pour le jury d'examen
Le président

Jakob Kofoed